

Le moustique tigre, vecteur de maladies

27 mai 2020



Aedes albopictus, dit « le moustique tigre », est originaire d'Asie et se distingue par sa coloration contrastée noire et blanche. Progressivement implanté dans l'Ain, l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Loire, le Puy-de Dôme, le Rhône, la Savoie et la Haute-Savoie depuis 2012, il peut être vecteur de maladies comme le zika, la dengue et le chikungunya. Ensemble, luttons contre son implantation !

Un moustique particulièrement nuisible

Les virus de la dengue, du chikungunya, et, depuis 2015, du zika, sont présents sur tous les continents de la zone intertropicale (Amérique centrale et du sud, Afrique, Indonésie). Ainsi, les territoires français comme les Antilles française et les îles françaises du Pacifique et de l'océan Indien, sont régulièrement concernées par des épidémies liées à ces maladies transmises par les moustiques.

Le moustique tigre, vecteur potentiel de ces maladies, est présent dans notre région depuis 2012. Il y a donc un risque de circulation de ces maladies à la suite de l'introduction du virus **par un voyageur malade** : le moustique tigre se contamine en le piquant et devient ainsi capable de

transmettre la maladie dans le proche voisinage en piquant des personnes saines.

Il va piquer principalement à l'extérieur des habitations, pendant la journée, avec un pic d'agressivité à la levée du jour et au crépuscule.

Si et seulement si il est contaminé, le moustique tigre peut transmettre la dengue, le chikungunya ou le virus du zika.

Des gestes simples pour éviter sa prolifération

Pour lutter contre sa reproduction, il faut supprimer les lieux de ponte et de repos par des gestes simples !

Les produits anti-moustiques (insecticides, répulsifs) ne suffisent pas.

- **Supprimer** les gîtes larvaires potentiels, c'est-à-dire supprimer toute eau stagnante au domicile et autour, entretenir les espaces extérieurs, évacuer les feuilles mortes.
- **Vider** les vases, les soucoupes des pots de fleurs ou les remplir de sable humide.
- **Supprimer** ou vider régulièrement les petits récipients pouvant contenir de l'eau dans les jardins.
- **Couvrir** les bidons de récupération d'eau de pluie pour les rendre inaccessibles aux moustiques (les couvrir d'une moustiquaire ou d'un tissu fin), retourner les arrosoirs.
- **Prévoir** une pente suffisante pour que l'eau ne stagne pas dans les gouttières et les curer pour veiller à la bonne évacuation des eaux de pluie.
- **Ranger** à l'abri de la pluie tous les stockages pouvant contenir de l'eau

: pneus, bâches plastique, jeux d'enfants, mobilier de jardin, pieds de parasols...

Ces gestes simples réduisent efficacement le risque de présence du moustique à proximité du domicile. **Ils sont indispensables pour limiter la prolifération des moustiques et pour protéger votre entourage.**

Ainsi, il revient à chacun d'agir, en modifiant son comportement et en adoptant des gestes simples et peu contraignants. Chacun doit participer à la lutte contre la prolifération de ce nuisible.

Lutter contre le moustique tigre est une action citoyenne.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le moustique tigre n'aime pas voyager : il vit dans un rayon de 150 m ! **Le moustique qui vous pique est né sur votre extérieur ou dans votre quartier.** Pour pondre ses œufs, le moustique tigre n'a besoin que d'une petite quantité d'eau : un bouchon à l'envers lui suffit... **Alors faisons la chasse aux eaux stagnantes !**

Le moustique tigre fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre **les virus de la Dengue, du Chikungunya ou du Zika** (s'il a piqué un malade revenant d'une zone où sévissent ces maladies).

Chaque femelle moustique tigre pond environ 200 œufs, même dans de petites quantités d'eau. C'est là qu'il faut agir... **PARTOUT, SUPPRIMEZ LES EAUX STAGNANTES !**

LIMITER LA PROLIFÉRATION DU MOUSTIQUE

Éliminez les endroits où l'eau peut stagner... coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, pieds de parasol, encombrants, jeux d'enfants... Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques.

Vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées (gouttières, rigoles...).

Couvrez les réservoirs d'eau, bidons d'eau, citernes, bassins avec un voile ou un simple tissu.

Empêchez la stagnation d'eau dans les piscines hors d'usage.

Plus d'informations sur le site de l'ARS : www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Signaler la présence d'un moustique tigre : www.signalement-moustique.fr

ars Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Reconnaître et signaler un moustique tigre

Comme de nombreuses espèces de moustiques coexistent, on peut parfois les confondre.

Petits indices pour bien reconnaître le moustique tigre :

- Il est tout petit ! (environ 5mm, soit plus petit qu'une pièce de 1 centime, ailes et trompe comprises!)
- Il a des rayures noires et blanches (pas de jaune), sur le corps et les

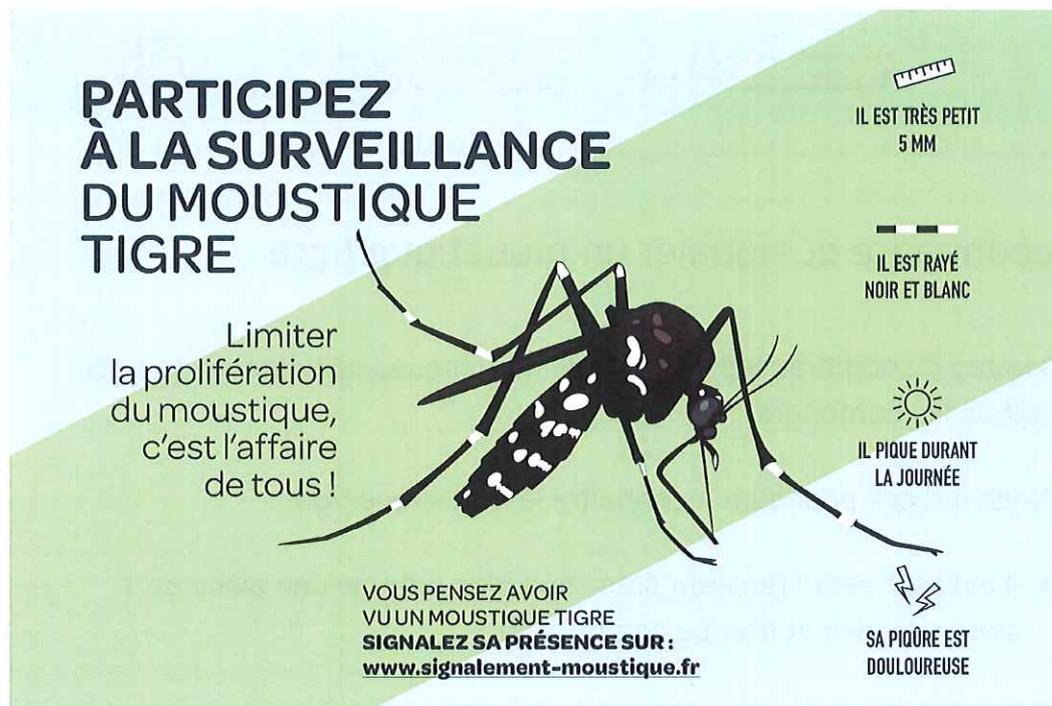
pattes,

- Il vit et pique le jour (ce n'est pas lui qui vous empêche de dormir!)
- Sa piqûre est douloureuse.

Le moustique tigre se développe surtout en zone urbaine et péri-urbaine, dans des petites quantités d'eau, et se déplace peu au cours de sa vie (100 mètres autour de son lieu de naissance). Ainsi, la destruction par tous de ses gîtes de reproduction afin de limiter les nuisances liées à ses nombreuses piqûres est essentielle.

Toute la population peut participer à la surveillance de cette espèce pour mieux connaître sa répartition. C'est une action citoyenne qui permet de compléter les actions mises en place.

"Si vous pensez avoir observé un moustique tigre près de chez vous, vous pouvez le signaler sur la plateforme www.signalement-moustique.fr"



**PARTICIPEZ
À LA SURVEILLANCE
DU MOUSTIQUE
TIGRE**

Limiter la prolifération du moustique, c'est l'affaire de tous !

VOUS PENSEZ AVOIR VU UN MOUSTIQUE TIGRE
SIGNELEZ SA PRÉSENCE SUR :
www.signalement-moustique.fr

IL EST TRÈS PETIT
5 MM

IL EST RAYÉ
NOIR ET BLANC

IL PIQUE DURANT
LA JOURNÉE

SA PIQÛRE EST
DOULOUREUSE

Des mesures de protection collectives et individuelles pour prévenir la transmission de maladies infectieuses

Protégez-vous des piqûres de moustique

- Portez des vêtements longs et protégez vos pieds et vos chevilles.
- Imprégnez vos vêtements avec un insecticide répulsif.
- Utilisez des répulsifs cutanés, ils contiennent un principe actif qui éloigne les insectes sans toutefois les tuer. Des précautions d'emploi sont à respecter, renseignez-vous auprès de votre médecin ou de votre pharmacien.

Voyageurs, protégez-vous pour ne pas importer de virus en France métropolitaine

Pour éviter l'introduction et la transmission des virus de la dengue, du chikungunya et du zika en métropole, il est rappelé aux personnes se rendant dans les zones où circulent ces trois virus de se protéger des piqûres de moustiques sur place et à leur retour à domicile.

En cas de symptômes évocateurs de ces maladies (maux de tête accompagnés de fièvre, douleurs articulaires ou courbatures, éruption cutanée...) survenant dans les 15 jours après le retour d'un pays à risque, il est recommandé de consulter sans tarder son médecin traitant.

Le rôle des principaux acteurs de la LAV

L'Agence régionale de santé, les conseils départementaux et la métropole de Lyon, les préfetures, les communes et les agglomérations concernées se mobilisent pour lutter contre la prolifération du moustique tigre.

Suite à la parution de nouveaux textes réglementaires en 2019, L'ARS a vu ses missions sur la lutte contre le moustique tigre s'étoffer.

Elle a pour rôle de :

- **Mettre en œuvre la surveillance épidémiologique :**

Dans le cadre de la **surveillance épidémiologique**, l'ARS reçoit les signalements des cas confirmés de chikungunya, dengue et zika. Elle réalise, en lien avec la **Cellule d'intervention de Santé publique France en région Auvergne-Rhône-Alpes (CIRE)**, une enquête épidémiologique pour chacun des cas.

L'Agence peut alors être amenée à solliciter l'EID, pour réaliser des prospections dans le voisinage immédiat des lieux de résidence et fréquentés par les patients, dans l'objectif de rechercher la présence éventuelle du moustique tigre et prendre les mesures de contrôle adaptées.

- **Mettre en œuvre les actions de lutte anti-vectorielle.**

Lorsque l'EID identifie la présence de moustiques tigres dans les lieux de résidence ou fréquentés par les patients, des actions de destruction ou traitement des gîtes larvaires et de traitements par pulvérisation d'un insecticide anti-adulte sont mises en œuvre. Au préalable, l'ARS informe les représentants du Préfet, du conseil départemental et le maire concernés.

L'Entente Interdépartementale pour la Démoustication (EID) est l'opérateur de l'ARS sur les actions de lutte anti-vectorielle.

- **Mettre en œuvre la surveillance entomologique**

Elle est basée à la fois sur l'installation et le suivi d'un réseau de pièges pondoirs mis en place dans les zones à risque d'implantation du moustique tigre et dans les lieux à forte fréquentation et sur les signalements réalisés par la population.

Les pièges n'étant présents que très ponctuellement au regard de l'importance des secteurs dans lesquels le moustique est susceptible d'être présent, la surveillance de l'extension de l'aire d'implantation du moustique et de sa densification **repose fortement sur les signalements citoyens via le site www.signalement-moustique.fr.**

Lorsque l'EID identifie la présence de moustiques tigre, elle le signale à l'ARS qui informe les représentants du Préfet, du conseil départemental et de la commune concernés. Des actions peuvent alors être mise en œuvre pour retarder l'installation du moustique tigre en détruisant ou en traitant les gîtes larvaires (traitement anti-larvaire).

L'Entente Interdépartementale pour la Démoustication (EID) est l'opérateur de l'ARS sur cette mission.

- L'Agence assure également la **sensibilisation et l'information des**

professionnels de santé sur la présence du moustique tigre dans la région et sur les modalités de signalement à l'ARS des cas confirmés de dengue, chikungunya ou zika.

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a également développé **des outils d'information** à l'attention du grand public et des personnels des collectivités chargés de l'entretien des espaces extérieurs afin que chacun mette en oeuvre **les bonnes pratiques de destruction des gîtes larvaires** pour limiter l'aire d'implantation du moustique tigre.

Les communes ou les conseils départementaux, lorsque ceux-ci ont pris la compétence, restent compétents sur la lutte contre la nuisance du moustique tigre.

Le préfet sur proposition de directeur général de l'ARS définit le programme de surveillance entomologique et de lutte contre les insectes vecteurs.

Pour en savoir plus sur les actions menées en département :

- Conseil départemental de l'Ain
- Conseil départemental de l'Ardèche
- Conseil départemental de la Drôme
- Conseil départemental de l'Isère
- Conseil départemental de la Loire
- Conseil départemental du Puy-de-Dôme
- Conseil départemental du Rhône
- Métropole de Lyon
- Conseil départemental de Savoie

Arboviroses : les chiffres clés 2019 en Auvergne-Rhône-Alpes

Augmentation de 50% du nombre de signalements pour suspicions d'arboviroses

Au cours de la période de surveillance de l'été 2019, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a reçu **178 signalements pour des suspicions de cas d'arboviroses**, dans le cadre du dispositif de signalement accéléré (sans attendre la confirmation biologique, sur les bases des symptômes présentés par les personnes et leur histoire évoquant notamment des voyages).

Le nombre d'arboviroses biologiquement confirmés a été multiplié par 3

Parmi ces signalements, **93 cas de dengue, 10 cas de chikungunya et 1 cas de Zika** ont été biologiquement confirmés. **2 cas de transmission autochtone** de dengue ont également été recensés dans la région en 2019, à Caluire-et-Cuire dans le Rhône.

Ces signalements ont donné lieu à **125 investigations entomologiques** à proximité des lieux fréquentés par ces cas et à la mise en œuvre de **16 traitements adulticides** (destruction des moustiques adultes), effectués dans l'Ain, la Drôme, l'Isère et le Rhône.

MOUSTIQUE TIGRE ET COVID-19

D'après les connaissances actuelles, le nouveau coronavirus ne peut pas être transmis par les piqûres de moustiques. **(OMS)**

Aller plus loin

Documents à télécharger

Carte postale signalement et lutte contre la prolifération du moustique tigre (pdf, 100.47 Ko)

Liens utiles

[Le moustique tigre : THE film !](#)

[Recommandations pour les voyageurs](#)

[Signaler la présence d'un moustique tigre](#)

[Collectivités : identifier et détruire les gîtes larvaires](#)

[Les maladies pouvant être transmises par le moustique tigre](#)

[Recommandations d'utilisation des répulsifs et biocides contre les moustiques](#)

[Site de l'Entente interdépartementale Auvergne-Rhône-Alpes de démoustication \(EIRAD\)](#)

Le plan de lutte contre les arboviroses en Auvergne-Rhône-Alpes

Conseils aux voyageurs

Avant de partir en zone tropicale (Caraïbes, Afrique, Asie, Océan Indien, Amérique du Sud, Océan Pacifique), consulter :

- les risques liés à un déplacement à l'étranger depuis le site du Ministère des Affaires étrangères
- les recommandations sanitaires pour les voyageurs
- les recommandations générales le site Pasteur.fr
- les recommandations d'utilisation des répulsifs et biocides contre les moustiques

Au retour de votre voyage :

Fièvre brutale + douleurs articulaires + maux de tête = consultez un médecin !

Si vous avez contracté le chikungunya, la dengue, ou le zika, évitez de vous faire piquer par des moustiques pour protéger votre entourage.

Mots clés

environnement

prévention

